



LIVRET DE RENTREE
2024-2025

SERVICES PERISCOLAIRES

Horaires, tarifs, règlement périscolaire, calendrier des inscriptions pour l'ALSH, modalités de paiement, annulation et facturation, documents à fournir...



Vacances scolaires académie de Rennes

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 18 octobre 2024 Reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 20 décembre 2024 Reprise : lundi 6 janvier 2024
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 7 février 2025 Reprise : lundi 24 Février 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 4 avril 2025 Reprise : lundi 22 avril 2025
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mardi 27 mai 2025 Reprise : lundi 2 juin 2025
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 04 juillet 2025

LES SERVICES PERISCOLAIRES

Les services périscolaires organisés par la Municipalité regroupent l'ensemble des moments autour de l'école. C'est-à-dire la garderie du matin et du soir, la pause méridienne pour les enfants de l'école Charles Tillon ainsi que le centre de loisirs du mercredi pour l'ensemble des enfants de la commune.

CONTACTS



Christophe DESCORMIERS
Directeur du Pôle Enfance Jeunesse
Périscolaire
Dirige et coordonne l'ensemble du Pôle
pole.ejp@mairie-labouexiere.fr



Lydie ROLANDIN
Responsable du service
Périscolaire
Organise
les temps de garderie et du midi
sur le temps scolaire
periscolaire@mairie-labouexiere.fr
06.15.80.81.88

- ⇒ inscription, annulation
cantine
- ⇒ Inscription, annulation
garderie
- ⇒ Facturation cantine et
garderie et ALSH
mercredi



Solène LORENZO
Directrice du centre de loisirs
Orsi ACS
directrice adjointe
Dirigent et coordonnent le centre de
loisirs
du mercredi et des vacances
clsh@mairie-labouexiere.fr
(mercredi)

- alshlabouexiere@liffre-cormier.fr
- ⇒ Inscription, annulation centre
de loisirs du mercredi
 - ⇒ Inscription, annulation centre
de loisirs des vacances
 - ⇒ Facturation vacances

Liffre=Cormier
COMMUNAUTE



Modalités d'inscription et tarification

Les réservations se font via le **portail famille** :

➤ *Je possède déjà un compte*

Pour les familles allocataires CAF :

Le quotient est modifié par nos services au mois de janvier.

Si vous ne souhaitez pas que nous consultions votre compte merci de nous en informer.

Vous pouvez également nous contacter si votre situation évolue au cours de l'année.

Les tarifs s'entendent prestations CAF déduites et correspondent au montant à régler par les familles.

Pour les familles non-allocataires : la tranche de facturation est calculée par rapport aux revenus, il est donc nécessaire de nous fournir l'avis d'imposition.

Pour les familles allocataire MSA : fournir l'attestation

➤ *Je n'ai pas de compte, nous sommes une nouvelle famille*

Pour toutes inscriptions aux services périscolaires, une « **fiche famille** » devra être remplie afin de pouvoir créer l'espace famille.

Un identifiant sera alors envoyé afin de compléter les différentes informations et autorisations concernant l'enfant (régime, particulier, allergie, hospitalisation..)

Il est important de nous signaler si votre enfant bénéficie d'un PAI . Pour rappel celui-ci doit être renouvelé et transmis à nos services en début de chaque année scolaire.

Vous pourrez ensuite accéder à l'agenda de réservation des prestations.

Situations particulières

Pour les enfants dont les parents sont séparés, il est possible de créer un compte pour chacun des deux responsables afin d'avoir une facture différenciée suivant les semaines de garde. Il est demandé aux responsables de nous fournir la notification du jugement de divorce

➤ *Les délais d'inscription*

Les réservations peuvent se faire de façon annuelle sur votre Espace Famille, ou de façon ponctuelle en **respectant impérativement les délais ci-dessous** :

Le dimanche soir pour la semaine suivante : repas, accueil périscolaire et ALSH

Toute modification est possible sur votre espace famille jusqu'au dimanche soir.

Passé ce délai :

A titre exceptionnel, en cas de désinscription ou de nouvelle inscription, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante, periscolaire@mairie-labouexiere.fr ou [téléphoner au 06.15.80.81.88](tel:0615808188)

Les aléas d'une journée, d'un emploi du temps ou de modifications d'organisations de dernière minute faisant qu'il n'est pas toujours simple d'anticiper les horaires d'arrivées et de départ des enfants, la municipalité ne facturera pas une absence ou un oubli de réservation d'un enfant en garderie (matin ou soir).

LES TARIFS (2023-2024)

Les tarifs 2024-2025 seront réévalués au mois de juin par délibération du Conseil municipal.

Accueil périscolaire matin et soir (jours d'école)

Tranches		Matin	soir	
			Tarif réduit départ avant 18h	Tarif plein départ après 18h
T1	0-400	0,99	0,99	1,46
T2	400-600	1	1	1,47
T3	600-800	1,11	1,11	1,58
T4	800-1000	1,21	1,21	1,69
T5	1000-1200	1,31	1,31	1,79
T6	1200-1300	1,41	1,41	1,89
T7	1300-1500	1,42	1,42	1,90
T8	1,51	1,51	1,51	2
T9	1900 et +	1,52	1,52	2,01

Tarif repas ASLH et pause méridienne temps scolaire (repas compris)

Tranches		Tarif repas
T1	0-400	1€
T2	400-600	1€
T3	600-800	1€
T4	800-1000	1€
T5	1000-1200	3.93€
T6	1200-1300	4.80€
T7	1300-1500	4.84€
T8	1500-1900	5.59€
T9	1900 et +	5.63€

Tarif journée ou demi-journée ALSH (mercredi et vacances scolaires)

Tranches		Tarif journée seule (sans repas)	Tarif demi-journée (sans repas)
T1	0-400	2.5€	1.50€
T2	400-600	4.5€	2.70€
T3	600-800	5.5€	3.30€
T4	800-1000	7.00€	4.20€
T5	1000-1200	8.00€	4.80€
T6	1200-1300	8.70€	5.20€
T7	1300-1500	9.40€	5.60€
T8	1500-1900	10.00€	6.00€
T9	1900 et +	12.00€	7.20€

Modalités de paiement

Les factures sont accessibles directement sur votre espace famille .

Les règlements peuvent être réalisés

Par prélèvement automatique : faire la demande sur le portail famille

Par chèque ou espèces directement auprès de la trésorerie de Fougères

Par l'application **Payfip**

Par chèques **CESU** *pour le règlement de la garderie périscolaire et ALSH (hors repas)*.

(En cas de valeur supérieure des chèques CESU par rapport au montant facturé, la Perception ne pourra pas vous rembourser la différence)

Annulation et facturation

Le repas scolaire sera intégralement facturé si vous n'avez pas fait l'annulation **via le portail famille** dans les délais (cf page 4).

Facturation effectuée sauf maladie et/ou cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

En cas de restauration d'un enfant sans inscription préalable à plusieurs reprises et malgré un courrier de rappel, il sera appliqué un tarif correspondant au prix de revient moyen du repas (6,73 €).

L'accueil périscolaire du matin et du soir

L'accueil périscolaire est un lieu de repos et d'activités libres où les enfants des écoles publiques sont encadrés par des agents d'animation qualifiés. Des activités ludiques et pratiques y sont proposées.

L'accueil périscolaire du matin (7h15-8h20) : Les maternelles et les élémentaires

L'accueil est organisé à l'Accueil de Loisirs. Les enfants sont accueillis sur 2 espaces afin de favoriser l'accueil individualisé

- 7h15 à 8h15 : Accueil individualisé des enfants, jeux en autonomie, activités calmes.
- 8h15 à 8h20 : Regroupement des enfants et accompagnement dans l'école. Les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle dans leur classe. Des agents du périscolaire accompagnent les enfants de l'élémentaire dans leur classe.

Répartition dans les bâtiments

Bâtiment d'accueil : tous les maternels

Salle élémentaire : tous les primaires

Lorsque vous déposez votre enfant à l'accueil périscolaire du matin, vous pouvez préciser aux animateurs toutes informations à transmettre à l'école. Celles concernant la garderie du soir et les repas, sont à titre indicatif pour l'organisation des ATSEM sur la journée.

L'accueil périscolaire du soir (16h30-18h45)

Les enfants dont les parents sont en retard à la sortie de classe, seront accueillis obligatoirement à la garderie. Ces services seront donc facturés.

Répartition dans les bâtiments : (à titre indicatif suivant la répartition dans les classes à la rentrée)

- Bâtiments MATERNEL : PS MS
- Bâtiment accueil GS CP
- Salle arts plastiques : CE1 CE2
- Foyer rural : CM1 CM2
- 16h30 à 16h40 : Regroupement et prise en charge des enfants dans l'école par les agents de la commune.
- 16h40 à 18h45 : Goûter (à fournir par les parents) et activités

Étude du soir jusqu'à 17h45

- Un temps d'étude est proposé. Les enfants s'y inscrivent chaque soir suivant leurs besoins. Ce temps calme permet aux enfants volontaires d'effectuer leur travail, en autonomie.
- Sous la surveillance d'un adulte.
- L'adulte ne sera pas responsable du travail réalisé. Les parents devront le vérifier avec leur enfant. Les enfants perturbateurs pourront se voir exclus de l'étude.
- Les parents devront attendre 17h30 pour venir chercher leur enfant.

La pause méridienne

Des ateliers ludo-éducatifs sont organisés entre 12h et 13h45 avec différents intervenants. La pause méridienne inclut le repas et les activités.

La surveillance de ce temps est assurée par les agents de la commune sous la responsabilité de **Christophe Descormiers et Lydie Rolandin**.

Pour les Maternelles

- 11h40 : fin de la classe
 - 11h40-11h50 : les enfants sont accompagnés par le personnel périscolaire à la cantine.
 - 11h50-12h40 : repas
 - 12h40-13h30 : ateliers pour les MS et GS ou jeux dans la cour
 - 12h40-... : sieste pour les PS sous la responsabilité des ATSEM
 - 13h30 : ouverture du portail maternelle et récréation sous la responsabilité de enseignants
 - 13h40 retour en classe
- **Les ateliers :**
Seuls les enfants de Moyenne et Grande Section participent aux ateliers du midi. Un descriptif et les modalités de répartition des enfants seront transmis à la rentrée.

Pour les élémentaires

- 12h00 : fin de la classe
 - 12h-12h40 : ateliers ou jeux dans la cour
 - 12h 13h15 : passage au self après roulement
 - 13h50 : ouverture du portail et prise en charge des enfants par les enseignants
 - 14h : retour en classe
- **Les ateliers :**
Le fonctionnement des ateliers et le mode de répartition des enfants sera transmis à la rentrée.
- Yanis Hersant - tous les jours - jeux sportifs
 - Orsi ACS - tous les jours - pour expériences, bricolage, arts plastiques
 - Léna MASSIANI - les lundis - Danse et les vendredis Yoga
 - Laëtitia - les mardis - Echecs
 - Philippe DESISLES - les vendredis - Pétanque (exclusivement pour les élémentaires)

Des jeux sont aussi proposés aux enfants dans les cours, par les agents de surveillance.

Rappel : Si votre enfant quitte l'école à 12h, il est **sous votre responsabilité**

Le repas

Les repas du restaurant scolaire sont préparés sur place par 2 cuisiniers : **Dominique ROUX Cassandra LOUESDON.**

Plus de 35% des produits servis sont issus de l'agriculture biologique et /ou de producteurs locaux
Un menu végétarien est proposé au moins une fois par semaine.

Les menus du restaurant scolaire sont consultables sur le site internet de la commune dans la rubrique téléchargement.

Les jours scolaires

A partir de 11h40 les enfants de maternelle se rendent au restaurant accompagnés par le personnel municipal. Le service se fait alors à table par les agents.

Une première classe de primaire va au self dès 12h10. Les autres classes s'y rendent par roulement entre 12h35 et 13h15. Celui-ci change à chaque période.

Les enfants se servent suivant leur envie et s'attablent au réfectoire à la place qu'ils souhaitent.

Les mercredis

Un seul service à table de 11h40 à 12h45, assuré par les animateurs.

Régimes médicaux particuliers :

Les familles dont l'enfant suit un régime particulier (végétarien, sans lactose, sans gluten, autres ...) et/ou souffre d'allergie alimentaire ou maladie (diabète...) doivent le signaler sur le portail famille.

Elles devront aussi, obligatoirement prendre contact avec Madame Rolandin afin d'établir un PAI (Plan d'accueil personnalisé) et proposer un menu de substitution.

Sans PAI, il ne sera pas proposé de menu de remplacement.

L'accueil de loisirs

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis.

Vous pouvez inscrire les enfants via le portail famille

A la journée avec ou sans le repas de 7h15 à 18h45 : arrivée avant 9h15 et départ possible à partir de 17h.

Le matin de 7h15 à 11h45 (sans repas) ou 7h15-13h30 (avec repas)

L'après-midi de 11h30 à 18h45 (avec repas) 13h à 18h45 (sans repas)

Attention de bien réserver les repas sur le portail famille.

Les activités sont proposées et encadrées par des animateurs diplômés.

Contacts : **Solène LORENZO** au 06 74 00 35 96 ou 02.99.62.62.81 ou clsh@mairie-labouexiere.fr

Pour les premières inscriptions à l'accueil de loisirs, les familles ont la possibilité de prendre contact avec les responsables et de visiter les locaux.

La charte de bonne conduite

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant les temps périscolaires, une charte de bonne conduite est mise en place.

Celle-ci a pour but de mettre en avant le savoir vivre et le savoir être entre les enfants mais aussi avec le personnel encadrant.

En effet, les agents sont présents pour surveiller et pour encadrer les enfants mais aussi pour animer et rendre ludiques les différents temps périscolaires.

Par un système de roulement, différents ateliers (danse, yoga, sport, musique...) sont animés au cours de l'année par des intervenants extérieurs.

Dans les différentes cours, des activités sont également mises en place (foot, jeux collectifs, échecs, ping-pong...) par les animateurs.

Cependant, en cas de manquement à cette charte, différentes sanctions pourront être mises en place, allant d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion.

En cas de problème, nous communiquerons aux familles par le biais du cahier de liaison de l'enfant. En effet, la communication entre l'école et le service périscolaire est primordiale car les événements survenant sur ces deux périodes peuvent entraîner des conséquences l'une sur l'autre.

Un SMS ou mail sera envoyé aux familles pour les avertir de ce coupon. Il est demandé de nous le retourner signé.

En cas de récidive, nous procéderons par mail à un rappel des règles en vigueur .

Si les manquements et/ou problèmes de comportement sont graves ou répétés, les familles pourront être convoquées auprès de Madame Marchand Dédelot, élue à l'Education et à la jeunesse.

Suite à cela, la municipalité se donne le droit d'exclure temporairement un enfant.

Ce que je m'engage à faire au quotidien :

Sur l'ensemble des temps périscolaires je dois être respectueux avec le personnel et mes camarades : politesse, pas d'insultes, de bagarre... mais aussi du matériel mis à disposition.

Dans la cours et aux ateliers

- Signaler tout problème au personnel de surveillance, qui en tiendra compte.
- Être respectueux et attentif aux consignes données par le personnel encadrant.
- Faire attention à la propreté des murs, en évitant d'y poser les pieds et de monter sur les rebords de fenêtre.
- Utiliser les poubelles pour y jeter les papiers
- Eviter le gaspillage du papier, du savon et de l'eau.
- Rester dans sa cour.

Avant le repas

- A la sortie de classe, aller aux ateliers ou dans la cour.
- Me ranger quand c'est l'heure de passage de ma classe au self et aller à la cantine dans le calme.
- Dire bonjour, se laver les mains, prendre un plateau et les couverts.
- Se servir suivant ses envies et son appétit afin de ne pas gaspiller.

- M'installer calmement à la place de mon choix.

Pendant le repas

- Respecter les adultes de la cantine.
- Parler à voix basse pour ne pas déranger les autres.
- Rester assis correctement.
- Manger proprement.
- Maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel.
- Essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas.
- Me resservir en fin de repas, s'il en reste.
- Ne pas gaspiller la nourriture.
- Si besoin, je peux confier mes problèmes au personnel de cantine.

Après le repas

- Débarrasser mon plateau.
- Sortir calmement et sans courir pour retourner dans la cour.
- Me ranger devant ma classe à 13h50 en attendant mon enseignant(e)

A l'accueil du soir

- M'inscrire auprès des animateurs qui sont dans le hall et indiquer si je vais à l'étude.
- Ranger correctement mes affaires afin de ne pas gêner le passage.
- Mettre à la poubelle les déchets du goûter.
- Faire attention à la propreté des locaux
 - **Ne pas courir dans les salles d'activités**

